

# Master professionnel MANAGEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

## ■ Tableau des UE et contrôle des connaissances SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
8	Techniques de communication	16	4	20		CT			5
8	Anglais appliqué au tourisme		20	20		CT			5
<b>TOTAL UE</b>	<b>LANGUES ET LANGAGES</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>6</b>				<b>10</b>

UE <sup>1</sup>	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
9	Stratégie des organisations touristiques et culturelles	9	3	12		CC			2,5
9	Comptabilité de gestion*	20		20		CT			3,5
9	Marketing des services	16	4	20		CT			4
<b>TOTAL UE</b>	<b>GESTION</b>	<b>45</b>	<b>7</b>	<b>52</b>	<b>12</b>				<b>10</b>

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
10	Droit fiscal*	20		20		CT			3
10	Finances publiques et activités touristiques	12	3	15		CT			2
10	Droit des collectivités locales	16	4	20		CT			3
10	Droit privé du tourisme	9	3	12		CT			2
<b>TOTAL UE</b>	<b>DROIT</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>67</b>	<b>12</b>				<b>10</b>

<b>TOTAL Semestre 3</b>	<b>118</b>	<b>41</b>	<b>159</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
-------------------------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

\* Cours communs avec la spécialité « administration des entreprises »

## SEMESTRE 4

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
11	Marketing des activités touristiques et culturelles	15	3	18		CT			5
11	Communication touristique	16	4	20		CT			5
<b>TOTAL UE</b>	<b>GESTION</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>6</b>				<b>10</b>

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
12	Théorie des politiques et des changements culturels	16	4	20		CT			3
12	Valorisation du patrimoine	16	4	20		CT			3
12	Aménagement du territoire et marketing territorial	18	6	24		CC			4
<b>TOTAL UE</b>	<b>TOURISME ET CULTURE</b>	<b>50</b>	<b>14</b>	<b>64</b>	<b>10</b>				<b>10</b>

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
13	Conférences	20		20					
13	Conception de projet touristique	22	8	30		CT			4
13	Stage					CT			6
<b>TOTAL UE</b>	<b>INTEGRATION DANS LA VIE PROFESSIONNELLE</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>50</b>	<b>14</b>				<b>10</b>

<b>TOTAL Semestre 4</b>	<b>123</b>	<b>29</b>	<b>152</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
-------------------------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Chaque module d'enseignement donne lieu à une évaluation au moins ; ses modalités pratiques sont communiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement. La présence aux cours, séminaires et conférences est obligatoire.

La validation de la **seconde année** de Master – spécialité Management du Tourisme et de la Culture- s'opère dans les mêmes conditions que pour les autres mentions du Master.

Néanmoins, pour la détermination de la moyenne générale et l'attribution de la mention :

- Le projet professionnel consiste en un travail mené en groupe, en collaboration avec une organisation touristique ou culturelle. Le projet fait l'objet d'un encadrement pédagogique par l'équipe enseignante de la mention. Il est réalisé en alternance tout au long des semestres 3 et 4 et fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de l'entreprise commanditaire. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du semestre 4 (pour la matière « conception de projet touristique »).
- Le stage est réalisé entre le mois d'avril et le mois de septembre (inclus) de chaque année (Semestre 4 pour M2). En M2 également, le stage est accompli au sein d'une organisation touristique ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention et un responsable dans la structure d'accueil. Le stage de deuxième année de Master se conclut par la rédaction d'un rapport qui fait l'objet d'une soutenance, organisée par le responsable pédagogique, devant un jury qui comprend au minimum le responsable pédagogique et le responsable du stage dans l'organisme d'accueil. Si ce dernier ne peut être présent lors de la soutenance, le responsable pédagogique se chargera de solliciter un enseignant du Master pour le remplacer. La note obtenue entre en ligne de compte pour la moyenne générale du semestre et la moyenne de l'année.

A l'issue de la 2<sup>e</sup> année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, se voit attribuer le Master Economie – Gestion - Mention Sciences du management – Spécialité : Management des activités touristiques et culturelles. Les conditions d'attribution des mentions sont celles en vigueur dans l'ensemble de la mention Sciences du Management.